



862 Masque de Soudure Pelable

MG Chemicals UK Limited - FRA

Version Num: A-1.01

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date de révision: 17/07/2017

Date de révision: 02/04/2020

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom du produit | 862 |
| Synonymes | SDS Code: 862, 862-150ML, 862-250ML |
| Autres moyens d'identification | Masque de Soudure Pelable |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|--|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Masque temporaire pour carte de circuit électrique |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| Nom commercial de l'entreprise | MG Chemicals UK Limited - FRA | MG Chemicals (Head office) |
| Adresse | Heame House, 23 Bilston Street, Sedgely Dudley DY3 1JA United Kingdom | 9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada |
| Téléphone | +(44) 1663-362888 | +(1) 800-201-8822 |
| Fax | Pas Disponible | +(1) 800-708-9888 |
| Site Internet | Pas Disponible | www.mgchemicals.com |
| Courriel | Pas Disponible | Info@mgchemicals.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Association / Organisation | Verisk 3E (Code d'accès: 335388) | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +(1) 760 476 3961 | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la Reg. (CE) n ° 1272/2008 et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

| | |
|---|--|
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1] | |
|---|--|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Pictogramme(s) de danger | Sans Objet |
| MENTION D'AVERTISSEMENT | SANS OBJET |

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Continued...

862 Masque de Soudure Pelable

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1.Substances**

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|----------|-----|---|
| Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L | | | |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|--|
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|------------|
| Incompatibilité au feu | Non connu. |
|-------------------------------|------------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyez. |
|-------------------------------|---|

Continued...

862 Masque de Soudure Pelable

| | |
|-------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider le lieu de son personnel. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. ▶ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Limitez tout les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables. ▶ Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▶ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Évitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Évitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Évitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Inconnu.</p> |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 862 Peelable Solder Mask | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |


| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|--------------------------|----------------|----------------|
| 862 Peelable Solder Mask | Pas Disponible | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié | <p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des 'vélocités d'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vélocités de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> |
|---|--|

862 Masque de Soudure Pelable

| | | |
|---|--|--|
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air: |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| | aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| | Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min) |
| | Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide). | 2,5-10 m/s (500-2000 f/min) |
| Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | | |
| Minimum de l'intervalle | | Maximum de l'intervalle |
| 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce |
| 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | | 2: Contaminants à forte toxicité |
| 3: Intermittent, faible production | | 3: Forte production, utilisation importante |
| 4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement. |
| <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | |
| Protection des mains / pieds | <p>Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.</p> <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p> | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | |
| Autres protections | <p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème écran. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. | |
| Les risques thermiques | Pas Disponible | |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Le)s effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

862 Peelable Solder Mask

| Matériel | CPI |
|----------------|-----|
| BUTYL | A |
| NEOPRENE | A |
| VITON | A |
| NATURAL RUBBER | C |
| PVA | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Continued...

862 Masque de Soudure Pelable

| | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| Aspect | rose | | |
| État Physique | liquide | Densité relative (Water = 1) | 1 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | Immiscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|--|
| Inhalé | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit |
| Ingestion | Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. |
| Contact avec la peau | Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermatite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermatite irritante comme décrite dans les Directives CE. |
| Yeux | Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). |
| Chronique | Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée. |

| | | |
|--------------------------|----------------|----------------|
| 862 Peelable Solder Mask | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | | | |
|------------------------|---|-----------------|---|
| toxicité aiguë | ☐ | Cancérogénicité | ☐ |
| Irritation / corrosion | ☐ | reproducteur | ☐ |

862 Masque de Soudure Pelable

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| Lésions oculaires graves / irritation | ⊗ | STOT - exposition unique | ⊗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ⊗ | STOT - exposition répétée | ⊗ |
| Mutagénéité | ⊗ | risque d'aspiration | ⊗ |

Légende: ✘ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible
⊗ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| 862 Peelable Solder Mask | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
|--------------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-----------|--|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplis? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont pu être identifiés. ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté). ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

862 Masque de Soudure Pelable

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|-----------------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | Sans Objet |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | Sans Objet |
| | Code de classification | Sans Objet |
| | Etiquette de danger | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | quantité limitée | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

862 Masque de Soudure Pelable

| | | |
|--|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Inventaire national | Statut |
|-------------------------------|--|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |
| Canada - NDSL | Y |
| Chine - IECSC | Y |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y |
| Japon - ENCS | Y |
| Corée - KECI | Y |
| New Zealand - NZIoC | Y |
| Philippines - PICCS | Y |
| É.-U.A. - TSCA | Y |
| Légende: | <i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**Codes pleins de risques de texte et de danger****autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

862 Masque de Soudure Pelable

FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)

Raison du Changement

A-1.01 - Mise à jour des numéros de téléphones en cas d'urgence.